

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 29 mars 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Absente excusée : Emmanuelle HARTMANN

A été élue secrétaire : Véronique REISER

OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CADRE DE FORMATION AVEC LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE / ANNÉE 2018

Rapporteur : Véronique REISER

Madame le rapporteur expose qu'en réponse aux besoins de formation des collectivités, le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose des actions de formation.

La loi du 12 juillet 1984 dans le 3^{ème} alinéa de son article 8 relative à la formation des agents de la fonction publique indique que le CNFPT a la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au-delà de la cotisation CNFPT.

Les participations des formations sont détaillées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

14 voix pour
voix contre,
abstention(s)

ADOPTÉ la convention cadre et ses annexes jointes à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Maire,
Régis MARTIN

MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE

N°2018-13-DELIB-8-6

DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20180329-2018-13-delib-DE
Date de réception préfecture : 30/03/2018